

Compte-rendu de la réunion avec les producteurs. **Jeudi 3 mars 2016** .

Membres présents : Damien et André Berthomier (producteurs de viande d'agneaux et bœuf), Christine Poireau (producteur de confitures), Joanie (maraîchère), Julien (producteur de viande Salers), Nathanaël (producteur de bière), Claude et Martine (membre de l'association)

Organisation de la réunion :

Compte-rendu oral de l'AG : Projet du marché de producteurs du samedi matin présenté et approuvé. Présentation du projet de librairie ambulante. Projet qui reçoit le soutien des participants à la réunion.

Question posée : qui s'engage ?

Compte-rendu de la visite à Marchéquitable (André Berthomier)

Rencontre Marchéquitable du 18 février 2016

Marchéquitable est une association loi 1901 elle gère un magasin mis à disposition des agriculteurs pour qu'ils puissent vendre leurs produits directement aux consommateurs. Les agriculteurs ont le droit de vendre directement leurs produits c'est écrit dans la loi. Marchéquitable a choisi de NE pas opter pour un régime TVA néanmoins pour les agriculteurs c'est une vente TTC il leur reste à retirer la TVA s'ils y sont assujettis.

La plupart du matériel du magasin est la propriété des producteurs.

Les produits, jusqu'à leur vente, sont la propriété des agriculteurs,

L'association ne paye donc que ce qui est vendu aux producteurs.

Elle peut faire un peu d'achat / revente dans la limite des 30 % du chiffre d'affaire

Il doit toujours y avoir dans le magasin la liste des agriculteurs qui ont des produits à la vente, ainsi qu'un producteur présent physiquement pendant les horaires d'ouverture.

C'est l'association qui décide de l'entrée ou pas d'un producteur, une visite de chacun d'eux est prévue.

L'association passe avec chacun de ses producteurs un contrat de mandat renouvelé une fois par an.

A marchéquitable pour l'instant une caisse simple gère le chiffre d'affaire de chacun avec un code affecté chaque producteur (valeur de celle ci 450 euros),

Les producteurs apporteurs de produits et de permanence laissent 15 % de leur chiffre au magasin.

Les producteurs apporteurs seulement de produits laissent 25% de leur chiffre au magasin.

Liste des tâches à faire :

Aménagement des lieux

Matériel nécessaire : pour les légumes, il faut une table de 3 mètres (les maraîchers la fournissant), Dédé Berthomier peut apporter une petite vitrine réfrigérée (c'est insuffisant).

Achats : une vitrine réfrigérée d'environ 3 mètres (voir à Parthenay au magasin de vente de matériel d'occasion, attention celles fonctionnant au gaz 404 sont difficilement réparables), enregistreuse

avec tickets, une balance qui pèse et sort le ticket. Se pose la question du financement de la vitrine et de la balance.

L'achat d'une vitrine réfrigérée pour les produits laitiers et le fromage à la coupe est évoqué.

L'argent souscrit resté en don à l'association peut financer l'achat de la caisse,

Fixer la date d'ouverture : 11 juin ; Attention des travaux auront lieu dans la rue en juin, juillet et septembre.

Assurance du local à la charge de l'association (faire devis)

Affiches, tracts :

Contacts avec les commerçants :

Rencontre avec la maire de l'Isle Jourdain : Claude, René, Dédé et Martine.

Faire la liste des produits qui seront en vente dans le lieu. Voir pour un dépôt des produits de la ferme de Chassagne, la ferme de Dana, des pâtes (Joanie doit nous mettre en contact avec Mathieu de la Ferme de la vacherie), de la viande de porc (Julien doit prendre contact avec Jean-Luc Mangui)

Moyen de paiement : pas de carte bleue dans un premier temps. Le distributeur n'est pas loin !

Travaux nécessaires : besoin d'un point d'eau avec un lave main sans contact (obligatoire par mesure d'aseptie).

Nécessité de discuter avec les producteurs pour fixer le pourcentage, selon le temps de présence à la boutique.

Travail au sujet de la charte (fichier joint)